



PROTOCOLE DE DIHUN REPRISE ACTIVITÉ

Préalable :

Suite à l'épidémie de COVID 19 et pour tenir compte des recommandations faites par le gouvernement et le CNEA, en se basant également sur les mesures à prendre pour l'accueil des enfants dans les locaux scolaires, l'association DIHUN a mis en place un règlement particulier valable dès le 11 mai 2020 et pour une durée indéterminée afin de permettre à l'ensemble des activités de se dérouler dans les meilleures conditions possibles en essayant de concilier le plaisir (de participer aux activités) et la sécurité sanitaire de tous.

1. L'accueil des adhérents à Dihun
2. La reprise de l'activité
3. Durée des cours et organisation
4. Questions
5. Engagement de l'adhérent

Nom, prénom de l'adhérent :

Responsable si mineur :

Protocole remis en main propre le

A :

Formation gestes barrières port du masque effectué : le :

Par :

Signature :

1. L'accueil des adhérents au secrétariat

Les bureaux de Dihun sont à la maison des associations de Plonéour-Lanvern.

REZ DE CHAUSSÉE : Gel hydroalcoolique à l'entrée, escalier.

PREMIER ÉTAGE : Le secrétariat, la salle d'arts plastiques, et les toilettes avec lavabo pour se laver les mains.

DEUXIEME ETAGE : les bureaux des permanents.

Le bâtiment ne permettant pas de distanciation de passage, une prise de rendez-vous est obligatoire pour l'accueil dans les locaux. Pour cela merci de nous téléphoner au 02 98 87 68 41 ou d'envoyer un mail à : dihun.secretariat@hotmail.com

Vous devrez vous présenter à l'heure fixée à l'entrée de l'association, nous viendrons vous chercher et nous vous raccompagnerons à la fin du rendez-vous. Nous vous remercions de vous munir d'un masque.

2. La reprise de l'activité

a) Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas faire venir leurs enfants en cours en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les parents sont également invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le cours. En cas symptômes ou de fièvre ($\geq 37.9^\circ$), l'enfant ne devra pas se rendre en cours. Les animateurs devront procéder de la même manière.

Les animateurs et les adhérents adultes devront procéder de la même manière et ne pas venir en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid19

b) Merci de respecter les mesures barrières rappelées dans ce protocole, qui doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde :

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivées et abords du cours, couloirs, escaliers paliers, sanitaires, etc.).

c) LE LAVAGE DES MAINS : A l'arrivée en cours et à la fin du cours. Il appartiendra aux parents de fournir le gel hydro alcoolique

d) LE PORT DU MASQUE : Pour les élèves à partir de 11 ans et les adultes le port du masque est obligatoire

Pour les élèves de moins de 11 ans, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

Pour les élèves en école maternelle, le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et s'ils sont en capacité d'en porter un.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

e) LA CIRCULATION, L'ACCES AUX SALLES

La circulation, dans les bâtiments, hors temps de cours, devra être limitée au strict nécessaire.

Pour l'accès aux salles :

Les parents doivent attendre à l'extérieur des locaux ou dans les véhicules.

Afin de respecter les engagements sanitaires et les protocoles mis en place, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux. L'animateur ira chercher chaque élève à l'extérieur et les ramènera à la fin du cours.

Pour l'accès aux salles merci de respecter les consignes

3. Durée des cours et organisation

Pour permettre à l'animateur de nettoyer la salle d'activité, la durée du cours est réduite de 5 minutes.

Lors du premier cours, l'animateur fera un rappel sur les gestes barrières et vous remettra une fiche explicative.

4. La communication de Dihun envers les adhérents

Envoi du protocole à la reprise des cours

Pour toutes questions ou remarques sur la nouvelle organisation, vous pouvez nous joindre au 02 98 87 61 41 ou par mail à dihun.secretariat@hotmail.com

Dihun communiquera avec les adhérents à chaque changement de protocole et vous tiendra informé des modifications

5. Engagement de l'adhérent

En reprenant les cours à Dihun, vous vous engagez à respecter le présent protocole.

L'adhérent s'engage à prévenir Dihun en cas de suspicion de COVID pour information des personnes contacts

Restant à votre disposition

Cordialement